

SENSIBILISATION AUX DANGERS ÉLECTRIQUES

2 heures 30

Public concerné

Ce module s'adresse à tout salarié non habilité, utilisant des appareils électriques ou travaillant à proximité d'installations électriques.⁷

Modalité

E-Learning

Validation

Evaluation

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera, notamment, capable de :

- identifier les dangers de l'électricité ;
- reconnaître et respecter les mesures de prévention.

Tout salarié est amené à travailler avec du matériel électrique. Ce module permet d'informer le personnel sur les dangers de l'électricité. Il renseigne sur les mesures de prévention à connaître et à respecter.

Programme

Chapitre 1 - L'électricité

Chapitre 2 - Les dangers de l'électricité

Chapitre 3 - Les mesures de prévention

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006